

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 04/09/19	
Décision n° 2019-25		
Date de validation officielle : 04/09/2019	Objet : AVIS Liste Rouge des Chiroptères d'Aquitaine	Vote ----- Présents : 12 Représentés : 23 ----- Votes autorisés : 36 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

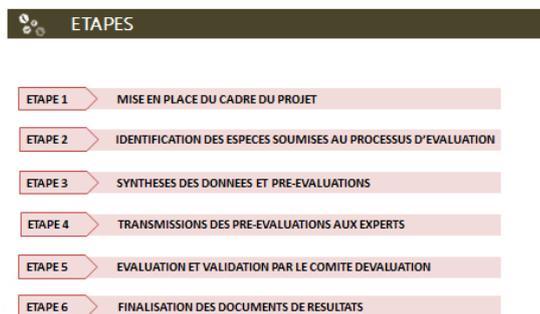
Thomas RUYS, chargé de projets expertises et connaissance à l'OAFS, a été mandaté pour présenter le projet de Liste rouge des chiroptères d'Aquitaine. Il souhaite particulièrement remercier Mathilde BRUNEL, cheville ouvrière du projet qui devait présenter ce dossier le 26/06/19 lors du CST-B ajourné, et, qui arrivée en fin de contrat, a depuis quitté l'OAFS.

Néanmoins elle a souhaité pouvoir être présente à cette session et l'ensemble des membres présents l'en remercie.

Ce projet de LR est le troisième mis en œuvre en ex-Aquitaine, il concerne les chiroptères.

Cette LR Chiroptères résulte du partenariat passé entre le CEN d'Aquitaine, la LPO et le Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA) qui ont mis à disposition données et expertise.

Un autre projet est en cours qui concerne cette fois les mammifères non volants d'ex-Aquitaine et devrait aboutir à la fin 2019.



Le vice-président rappelle la situation en cours autour des Listes Rouges Régionales qui doivent répondre à des critères de circonscriptions administratives selon la méthodologie UICN mise en œuvre.

Actuellement la situation se distribue selon 2 cas de figures :

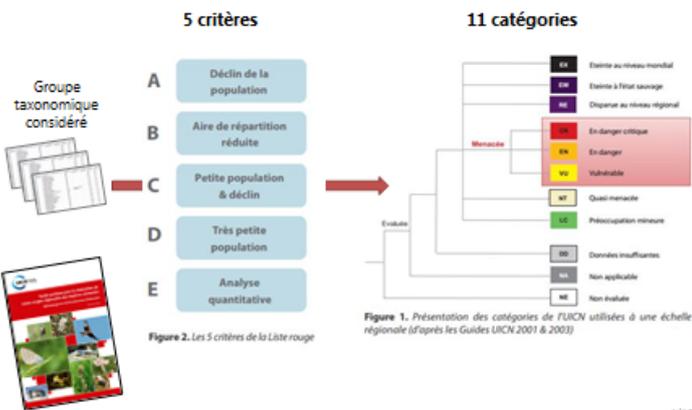
- Les ex-régions finissent les programmes engagés et produisent des LR ex-région.
- Les futures LRR devront s'inscrire dans l'échelon de la Nouvelle-Aquitaine.

Thomas RUYS précise qu'il s'agit d'évaluer le degré de menace d'extinction pour chacune des espèces visées. Lancé en 2018, le travail s'est appuyé sur un collège d'experts qui a permis la validation collégiale des critères à employer puis des catégories finales.

Pas moins de 6 étapes de travail ont été nécessaires.

Le référentiel des espèces présentes en Aquitaine est présenté qui a permis à l'étape 2 de discriminer les espèces soumises à évaluation.

LISTES ROUGES



Les 3 critères de la méthode UICN finalement retenus sont les critères B, puis A et D en moindre mesure.

27 contributeurs ont aidé à consolider le jeu de données disponible qui avoisine 39000 enregistrements.

Données mobilisées :

- Toutes les données (d'origine publique et privée) partagées par le réseau dans l'outil SI Faune : données avec un degré de précision assez fin (points, lignes, polygones, mailles)

Croisement des données par la Cellule de traitement de l'OAFS :

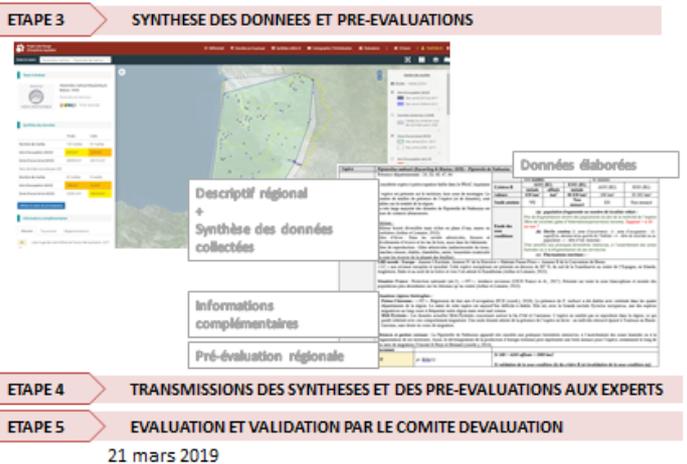
- Travail sur les doublons

- Travaux internes d'identification des observations acoustiques, de captures et de gîtes

Vérification des données par les partenaires : validation scientifique
Bilan des contributeurs et du nombre de données par organisme

Les étapes 3 (cartographies et synthèses), 4 (pré-évaluation auprès des experts), et 5 (soumission au comité d'évaluation) ont conduit à la proposition de liste rouge.

ETAPES

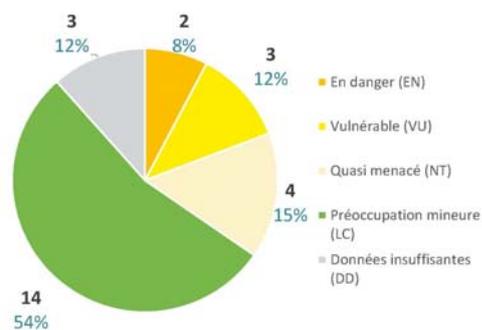


En conclusion, 5 espèces menacées (EN+VU) sur les 26 présentes en Aquitaine, soit près de 20 %

RESULTATS DES ÉVALUATIONS

-> 5 espèces menacées (EN+VU) sur les 26 présentes en Aquitaine, soit près de 20 %

Nombre d'espèces par catégorie de menace



Secrétariat
Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX
☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

Nom scientifique	Nom commun	Responsabilité régionale	Evaluation Liste rouge régionale			Catégorie Liste rouge nationale
			Liste	Catégorie	Critères	
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	++	Principale – Taxons reproducteurs	EN	A4a	VU
<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit murin	+	Principale – Taxons reproducteurs	EN	B2ab(iii)	NT
<i>Nyctalus lasiopterus</i> (Schreber, 1780)	Grande Noctule	+++	Principale – Taxons reproducteurs	VU	D1	VU
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	?	Principale – Taxons reproducteurs	VU	D1	VU
<i>Plecotus macrobullaris</i> (Kuzjakin, 1965)	Oreillard montagnard	?	Principale – Taxons reproducteurs	VU	D1	VU
<i>Myotis alcaethoe</i> (Helversen & Heller, 2001)	Murin d'Alcaethoe	+	Principale – Taxons reproducteurs	NT	pr. B2b(iii)	LC
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	+	Principale – Taxons reproducteurs	NT	pr. B2b(iii)	NT
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	?	Principale – Taxons reproducteurs	NT	pr. B2b(iii)	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	?	Taxons visiteurs réguliers	NT	pr. B2b(iii)	NT
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	++	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		NT
<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées	++	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand murin	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		NT
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de kuhl	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		NT
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	+	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Rhinolophus euryale</i> (Blasius, 1853)	Rhinolophe euryale	+++	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	++	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	++	Principale – Taxons reproducteurs	LC		LC
<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	?	Principale – Taxons reproducteurs	DD		NT
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	?	Principale – Taxons reproducteurs	DD		LC
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	?	Principale – Taxons reproducteurs	DD		LC

Examen du CSRPN,

Le rapporteur du CSRPN sur ce dossier a formulé les observations suivantes :

Remarques générales

Le document rédigé par l'OAFS est complet et bien rédigé. Il a reçu un avis d'expertise et d'évaluation par l'UICN France, pour vérifier la conformité de la démarche et du classement en fonction de recommandations édictées par l'UICN pour la rédaction des Listes rouges Régionales, et s'est avéré conforme.

La rédaction de ce document a été faite sur la base d'une préparation et compilation des données relativement complète par l'OAFS, de la constitution et réunion d'un groupe d'experts, constitué selon les modalités définies/souhaitées par l'UICN, comprenant la quasi-totalité des experts chiroptérologues d'Aquitaine, et cette Liste Rouge porte de fait sur le territoire de l'ex-Aquitaine, ainsi que des experts nationaux et des régions voisines, y compris d'Espagne.

Les différentes étapes de traitement et filtrage des données ont été exécutées et ont permis de dresser *in fine* la liste des espèces soumises à évaluation sur la base tant de la collecte des données que d'une synthèse-accord des avis experts, sur la base de plusieurs réunions préalables.

L'OAFS, sur la base des données récoltées, a ensuite fait le point sur les paramètres populationnels, de distribution et de tendances permettant un pré-classement des espèces sur la base de la grille de traitement et analyse des données élaborée par l'UICN. Ce classement a été soumis à l'avis des experts à l'occasion d'une réunion de synthèse – partage des avis, à l'issue de laquelle une première validation a été faite.

Par la suite, des échanges réguliers par courriels ont permis d'affiner les points restant en suspens.

L'avis de l'UICN France a ensuite été requis et a permis un ajustement final.

Remarques particulières

Parmi les organismes ayant fourni des données, on peut être surpris de la faiblesse de l'apport de certains, ou de l'absence de certains (sauf si leurs données ont été intégrées à d'autres partenaires – notamment le GCA) : PN Pyrénées, Parc naturel régional des Landes, le réseau es RNN et RNR au sens large, l'ONCFS ...

L'explication fournie par l'expert UICN sur l'utilisation de la notion de zone d'occurrence EOO (page 12 du document) demanderait à être plus explicite et surtout illustrée / explicitée par des cas précis concernant des espèces.

Certaines formulations dans le document, même s'il est globalement bien écrit, demanderaient à être plus explicitées pour permettre une meilleure compréhension par des lecteurs non-experts.

Les fiches espèce fournies permettent de dresser rapidement un bilan des connaissances relatives à chaque espèce, et d'avoir une synthèse complète des indicateurs et paramètres à utiliser pour l'évaluation de chaque espèce. Elles constituent un référentiel qui pourra servir de comparatif lors de la réévaluation de cette Liste rouge par le futur.

Toutefois, dans le document fourni, en fin de fiche espèce synthétique (voir page 18), les 3 évaluations proposées se réfèrent à quoi ?

Dans cette fiche espèce synthétique, il manque le commentaire sur la situation en Espagne

Dans le document, le Minioptère de Schreibers est classé en EN, alors que les discussions tendaient à le maintenir en VU ? Que s'est-il passé ?

Dans les fiches, la pondération extra-régionale n'est pas indiquée. Il conviendrait de le faire.

Conclusions sur la Liste proposée

Globalement la liste est cohérente. On peut discuter certains classements :

- Par exemple l'Oreillard montagnard en VU ... alors qu'on ne connaît pratiquement rien de ses populations et présence en Aquitaine
- L'absence de remarque sur le « Murin cryptique », même si non classable, la mention de sa présence ou du questionnement sur le complexe des « murins à museau sombre » aurait dû être faite
- Le classement du Molosse de Cestoni en DD ... alors qu'on connaît plus de choses sur lui que sur l'Oreillard montagnard ...
- La décision de classer la Noctule commune en Liste principale-Taxon reproducteur peut aussi être discutée au vu du petit nombre de gîtes et de l'absence de reproduction constatée

Malgré ces petites interrogations, la liste peut être validée sous réserves dans le document final diffusé de plus de précisions afin de fournir un document pédagogique plus compréhensible et lisible par tous.

Les échanges conduits durant les présentations et à leur suite ont porté sur :

- Le statut Non évalué de l'UICN qui est très spécifique d'emploi.
- Le cas du Minioptère de Schreibers qui a vu son statut passer de Vulnérable (VU) à en Danger (EN) au terme de nombreux échanges entre les experts qui même si les comptages ne montrent pas de régression supérieure à 50% ont déclaré éprouver un ressenti nécessitant cet accroissement de la menace, soutenu par de nombreux experts extra-régionaux. Ce dernier aspect doit être clairement explicité.
- Pour les espèces Oreillard Montagnard (VU) et Noctule commune (EN) les statuts retenus ne semblent pas en correspondance avec les données disponibles. De fait ces

propositions résultent de la décision du collège d'homologation et sur l'emploi du critère D (pop < 1000 ind). L'insuffisance des données devrait plutôt conduire à un statut Data Deficient (DD) pour l'oreillard montagnard.

Sur la base de cette présentation, du rapport du conseiller et des échanges un vote est proposé :

1. La situation connue de l'Oreillard montagnard devrait conduire à un classement en statut DD plutôt que VU.
2. Un avis favorable pour la proposition de liste rouge des chiroptères d'Aquitaine.

Vote > Pour : 35 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Décision du CSRPN N-A.

Le CSRPN N-A , réuni en CST de Bordeaux, valide à l'unanimité la liste rouge des chiroptères d'Aquitaine

A Bordeaux, le 4 septembre 2019.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', written over a light blue circular stamp.

Laurent CHABROL